

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2023.

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 17 mai 2023 à 18h30 sous la présidence de madame le Maire Mireille CLAUDE PITET.

Monsieur Mathieu André a été désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 11 mai 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Présentation de l'aménagement de la forêt communale 2023-2042.

Motion relative au passage à 5,5% du taux de la taxe applicable aux ventes de bois.

Etablissement liste du jury criminel 2024.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire.

Emprunt pour le projet de construction du groupe scolaire.

Création d'un comité de suivi - groupe scolaire.

Délibération SMIC 2023.

Convention participation au financement extension maison de santé de Deyvillers.

Déclassement rétroactif des parcelles AC33-AC34-AC91

Délibération installation classée Société CITRAVAL à Chavelot (dossier consultable en Mairie)

Délibération mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Informations diverses.

Les Membres Présents :

Mme Mireille CLAUDE PITET — M. Bernard DOUTRES — Mme Anna FALIGUERHO — M. Christophe LE NEURES — Mme Fabienne FERRY – Mme Martine WEIGEL – M. Christophe BOURGEOIS - M. Jean-Marie BECHERT — Mme Laurianne COURCIAT — M. André MATHIEU — Mme Laurence THIRIET — M. Antoine ROTH.

Absents :

Mme Estelle ARROUET donne pouvoir à Mme Mireille CLAUDE-PITET

Mme Laurence FORTERRE donne pouvoir à Mme Martine WEIGEL

M. Frédérique METZ donne pouvoir à M. Antoine ROTH.

Nombre de conseiller en exercice : **15**

Nombre de présents : **12**

Nombre de votants : **15**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du conseil municipal du 05 avril 2023.

Quelques informations sur des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Madame le Maire :

L'achat d'une pompe à eau, d'un montant de 622.50 €, servira pour l'arrosage des fleurs à partir de la réserve du terrain d'aviation.

Afin de nous mettre en conformité, deux devis d'audit énergétique ont été validés avec la société ETI pour des diagnostics immobiliers (amiante, plomb, électricité gaz, assainissement) pour nos onze appartements ainsi que l'ancienne ferme Pernot pour un montant de 2277.50 €.

La réfection de la voirie du lotissement des Muriers est programmée en juin. Le montant des travaux s'élève à 49.892,- € H.T.

Divers travaux de signalisation horizontale et verticale seront réalisés par la société AXIMUM pour un montant de 1362.50 €.

Présentation de l'aménagement de la forêt communale 2023-2042.

Mme le Maire accueille M. HAUESSLER technicien ONF chargé de la gestion de la forêt communale. Au nom du conseil municipal elle tient à le remercier très sincèrement pour sa présence mais également pour son implication dans ce schéma d'aménagement forestier qui n'existait plus sur la commune depuis de nombreuses années.

Mme le Maire donne la parole à M. HAUESSLER pour présenter ce schéma d'aménagement étalé sur les années 2023 à 2042, soit une période de 20 ans

« M. HAUESSLER a soutenu son propos sur l'avenir de nos forêts en général compte tenu du risque climatique, des maladies qui affectent certaines essences, des attaques de scolytes sur les épicéas en particulier. La superficie de la forêt communale est passée à 297, 74 ha au lieu de 281,76 ha, cela s'explique par l'intégration des surfaces boisées des forts de Dogneville et de Longchamp. Afin de préserver la biodiversité (chauves-souris) ses espaces sont classés site Natura 2000. Une coupe de bois sera effectuée cette année et ensuite il n'y aura plus de travaux forestiers sur ces parcelles durant 20 ans. Dans cette même optique la parcelle 39 à La Voivre est classée zone « héronnière ».

La résilience demande une gestion de la forêt selon un plan défini d'où la mise en place de ce schéma d'aménagement ».

Mme Le Maire remercie M. HAUESSLER pour son excellent exposé très captivant et demande avant son départ s'il y a des questions à poser.

M. BECHERT attire l'attention de M. HAUESSLER sur le risque d'incendie notamment dans la zone du fort de Dogneville où la végétation est très dense.

M. HAUESSLER répond que la forêt communale a peu de résineux. Un plan incendie de forêt a été élaboré par Madame la Préfète et concerne des zones particulières à risque. La forêt de Dogneville n'est pas concernée.

M. Hauessler quitte la séance.

Mme le Maire propose d'adopter l'aménagement forestier d'une surface de 297.74ha pour la période de 2023 à 2042 et demande l'application de l'article L122-7 du code forestier.

Après lecture de l'article L122-7, le conseil émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité

Taux de TVA sur les affouages et proposition de motion.

M. PEDUZZI, président de l'association des maires vosgiens, en collaboration avec M. THOMAS, président de l'association des communes forestières vosgiennes, propose de faire adopter au sein des conseils municipaux, une motion qui permettra d'interpeller les parlementaires sur le taux de TVA des affouages actuellement de 20% pour l'abaisser à 5,5%. Ceci pour tenir compte du contexte inflationniste où la précarité énergétique frappe durement nos concitoyens. La vente de bois dans le cadre de l'affouage répond à un besoin de première nécessité et devrait à ce titre bénéficier d'un taux de TVA réduit de 5,5%.

Cette motion est votée à l'unanimité.

Liste du jury criminel 2024.

Mme le Maire doit tirer au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale pour faire partie des jurés 2024 de la Cour d'Assises.

Mme le Maire cite trois numéros.

- 1 – numéro 115 correspond à M. BEDON Maurice, demeurant 153 rue Abbé Poirot
- 2 – numéro 400 correspond à Mme DUMAS Julie, Françoise, demeurant 312 rue d'Epinal
- 3 – numéro 952 correspond à Mme PATTEY Nadine, demeurant 769 rue d'Epinal

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire.

Madame le Maire donne la parole à M. DOUTRES

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 29 mars 2023 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire. Après étude d'une vingtaine de dossiers, c'est l'agence BOUILLON-BOUTHIER, architecte mandataire et ses bureaux d'études cotraitants ADAM, ACT'BOIS, PETIN-HENRI et INGAIA qui a été retenue pour un montant de 204.450,- € HT.

Mme le Maire demande de l'autoriser à signer le marché ainsi que de solliciter des subventions auprès des co-financeurs publics : Etat, Préfecture, Département, Région Grand-Est, Agence de l'eau et tout autre organisme financeur.

Voté à l'unanimité.

Emprunt pour le projet de construction du groupe scolaire.

Mme le Maire donne la parole à M. LE NEURES, Adjoint aux finances

L'emprunt prévisible sera de l'ordre 1, 5 millions sur une durée pouvant s'étaler de 25 à 60 ans. Le remboursement de cet emprunt ne doit pas restreindre les charges de fonctionnement ni les investissements futurs de la commune. Une péréquation équitable sera ajustée et déterminera le montant et la durée du remboursement.

Le financement du projet se décompose approximativement ainsi :

- 50 % emprunt
- 40 % subventions
- 10 % en fonds propres

Rien n'est arrêté. Les subventions par exemple peuvent être supérieures à cette estimation.

Mme le Maire remercie M. LE NEURES pour cette analyse financière. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur cet emprunt pour le finaliser.

Création d'un comité de suivi du groupe scolaire.

Un comité de suivi est créé afin d'apporter toutes les expertises, les connaissances de chacun et chacune.

Il comprendra :

Mme le Maire : Mireille CLAUDE-PITET,

Les élus : M. DOUTRES - M. LE NEURES - Mme FALIGUERHO - M. MATHIEU - Mme WEIGEL.

La secrétaire générale des services : Mme ARNOLD

Deux enseignantes : Mme DURNEY et Mme LALLEMAND

Une ATSEM : Mme ABARRI

Une responsable de parents d'élèves : Mme ZEYBEK

Ce comité se réunira prochainement pour la présentation du projet.

Aucune question posée à l'issue de cette présentation.

Délibération SMIC 2023.

La commune est adhérente au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale. Suite à la délibération des membres du comité syndical du SMIC en date du 24 février 2023 notre participation financière s'élève à 810,- €.

Votée à l'unanimité.

Convention participation au financement de l'extension de la maison de santé de DEYVILLERS.

Le 25 février, le Maire de Deyvillers accompagné du docteur GALLIOT sont venus en mairie exposer, devant les élus, le projet d'extension de la maison de santé et nous faire part du financement envisagé.

Ce projet d'extension se chiffrait au départ à 540.000,- € a été revu à la hausse à 590.000,- € en raison de contraintes qui se sont ajoutées. Il est subventionné à hauteur de 80%. Le reste est à la charge de la commune de Deyvillers. Le Maire concerné demande une participation financière auprès des communes rurales voisines, au prorata du nombre de leurs concitoyens se faisant soigner dans cette maison médicale.

Pour Dogneville, la contribution financière s'élèverait à environ 20.000,-€. Cette somme sera intégralement remboursée par les loyers des praticiens exerçant dans cette maison de santé.

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention de participation au financement. Elle précise qu'il existe un problème national récurrent de recrutements de médecins et qu'il ne faut surtout pas laisser partir ceux qui souhaitent s'installer. Actuellement deux docteurs exercent difficilement dans deux mobil homes.

Vote : 11 voix pour et 4 voix contre. Mesdames Forterre et Weigel, Messieurs Roth et Metz.

Ces quatre opposants réprouvent cette attribution de financement pour diverses raisons notamment par le risque de prolifération de telle demande par d'autres collectivités pour de semblables réalisations, Golbey, Thaon-les-Vosges (C'est mettre le doigt dans l'engrenage, M. ROTH).

Déclassement rétroactif de parcelles

Mme le Maire donne la parole à M. DOUTRES

Des terrains situés « Devant la Bure » ont été vendus à des particuliers par la Mairie par acte administratif. Ces terrains se situant dans le domaine public, ils auraient dû faire l'objet d'un déclassement préalable à la cession.

Il nous est demandé de bien vouloir prendre une délibération de déclassement rétroactif dérogatoire concernant les parcelles AC91 – AC 33 – AC34. Etant donné qu'il y a deux acheteurs différents, il faudra deux délibérations.

Mise aux voix de la première délibération concernant les parcelles AC 91 et AC33.

Vote à l'unanimité.

Mise aux voix de la deuxième délibération concernant la parcelle AC34.

Vote à l'unanimité.

Une délibération a été prise pour vendre à M. EURIAT et M. NAPOLETANO deux petites parcelles de terrain respectivement de 19m² et 36m². Ces parcelles étant du domaine public nous devons les déclasser de terrain public à terrain privé de la commune.

Voté à l'unanimité.

Délibération installation classée société CITRAVAL à Chavelot.

Une enquête publique a eu lieu du 17 avril au 15 mai 2023 concernant une extension du centre de tri de déchets non dangereux installé sur le territoire des communes de Chavelot et Golbey. Aucune personne ne s'est manifestée en mairie pour consulter le dossier. Par ailleurs, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Je vous propose donc d'accepter cette extension du centre de tri.

Voté à l'unanimité.

Délibération mise en œuvre télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Rencontrant de nombreux problèmes avec la société Berger Levraut, nous avons décidé d'arrêter notre collaboration à compter du 1^{er} janvier 2024.

Je vous propose en remplacement la société J.V.S

Vote à l'unanimité

Informations diverses

Remerciements de l'équipe pédagogique pour les subventions accordées.

La nouvelle adresse mail de la commune est : mairie@dogneville.fr

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 20H23.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 24 MAI 2023 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.



A DOGNEVILLE, le 24/05/2023,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET